



Communiqué de presse

Nantes, le 29/10/2020

Reconfinement : Les CCI des Pays de la Loire renforcent le dispositif d'écoute Allo PME pour accompagner les entreprises impactées avec un numéro d'appel dédié : 02 40 44 6001

Au vu de l'impact des nouvelles mesures sanitaires annoncées par le Président de la République sur de nombreux secteurs d'activité (cafés, bars, restaurants, commerces non alimentaires, événementiel, culture, salles de sport ...) les besoins d'accompagnement des chefs d'entreprise sont immédiats.

Dans ce contexte, les CCI des Pays de la Loire renforcent leur dispositif d'écoute ALLO PME afin d'informer, d'orienter et d'accompagner spécifiquement les TPE/PME sur l'application de ces mesures et les dispositifs de soutien et de relance dont elles peuvent bénéficier. Pour cela, les entreprises peuvent contacter le dispositif dédié **ALLO PME au 02 40 44 6001 ou par mail coronavirus-pme@paysdelaloire.cci.fr**.

Activé dès le début du premier confinement par les CCI des Pays de la Loire, ce dispositif avait permis d'accompagner près de 11.000 entreprises régionales.

« Comme nous l'avons été durant le premier confinement, la CCI se doit d'être en contact rapproché avec les TPE-PME concernées et impactées par les nouvelles mesures sanitaires. Les entreprises du territoire peuvent compter sur nous », déclare Yann Trichard, Président de la CCI Nantes St-Nazaire.

« Les entreprises ont besoin d'informations et de visibilité sur les dispositifs de soutien mis en place par le Gouvernement. L'intermédiation de la CCI auprès des pouvoirs publics doit nous permettre collectivement de mieux mesurer l'impact de ce nouveau confinement et de trouver les améliorations partout où c'est possible, dans l'intérêt de l'activité économique et donc de l'emploi», complète Yann Trichard.

Pour tout savoir sur les mesures liées au confinement :

- Suivre l'actualité de la CCI sur : www.paysdelaloire.cci.fr
- Contacter Allo PME : 02 40 44 6001
- Mail : coronavirus.pme@paysdelaloire.cci.fr